

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE, tenue le 9^{ème} jour de janvier 2017, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 9, avenue du Phare à La Martre.

Sont présents : M. Yves Sohier, maire
M. Denis Tremblay, conseiller
Mme Marlène Laflamme Miville, conseillère;
Mme Louise Lévesque, conseillère;

Sont absents : Mme Lynn Beaulieu, conseillère;
Mme Édith Gagné, conseillère;
Mme Lynda Dion, conseillère;

Membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, M. Yves Sohier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Denis Tremblay, conseiller, Mme France Bergeron fait fonction de directrice générale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-01-01

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre et de la séance extraordinaire du 08 décembre 2016
- 4) Adoption des comptes payés et à payer ;
- 5) Adoption du dépôt du projet MADA au MAMOT;
- 6) Adoption de l'entente incendie avec la municipalité de Marsoui;
- 7) Adoption de la candidature de Mme Claudette Robinson comme chef d'équipe des premiers répondants en remplacement de Mme Guylaine Marin qui a remis sa démission;
- 8) Adoption de la demande de constitution d'une O.S.B.L. « Corporation de développement La Martre»;
- 9) Dépôt du rapport du maire;
- 10) Taxe en souffrance

Échus courant 2016	54 833.40 \$
Échus 2014-2015	27 415.51 \$
Intérêt à recevoir	<u>2 127.15 \$</u>
Total	84 486.06 \$
- 11) Varia;
- 12) Période de question
- 13) Levée de la séance.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2016.**

Résolution 2017-01-02

IL EST PROPOSÉ par Mme Lynda Dion, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2016.

4. **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Résolution 2017-01-03

IL EST PROPOSÉ par Mme Marlène Laflamme Miville, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes payés et à payer.

5. **ADOPTION DU DÉPÔT DU PROJET MADA AU MAMOT**

Résolution 2017-01-04

CONSIDÉRANT, que la municipalité la municipalité détient un plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT, que la municipalité désire améliorer ses locaux afin de les adaptés aux aînés et aux personnes à mobilité réduite ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marlène Laflamme Miville et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de présenter le projet de la démarche MADA dans le cadre du programme d'infrastructure PIQM 2.5 et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles (soit 20%)

6. **ADOPTION DE L'ENTENTE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSOUI**

Résolution 2017-01-05

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Lévesque, conseillère et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter le l'entente incendie avec la municipalité de Marsoui (3700\$ /année pour 5 ans) et de payer la facture de 2016.

7. **ADOPTION DE LA CANDIDATURE DE MME CLAUDETTE ROBINSON AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE DES PREMIERS RÉPONDANTS EN REMPLACEMENT DE MME GUYLAINE MARIN QUI A REMIS SA DÉMISSION**

Résolution 2017-01-06

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la candidature de Mme Claudette Robinson au poste de chef d'équipe des premiers répondants en remplacement de mme guylaine marin qui a remis sa démission.

8. **ADOPTION DE LA DEMANDE DE CONSTITUTION « CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE**

Résolution 2017-01-07

CONSIDÉRANT que cadre du projet de poste d'essence nous devons créer un OSBL para-municipal

IL EST PROPOSÉ par Mme Marlène Laflamme Miville, conseillère, et unanimement résolu par les conseillers présents d'accepter de déposer une demande de constitution pour la « Corporation de développement de La Martre».

9. **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE ANNÉE 2016;**

10. **TAXES EN SOUFFRANCES**

Échus courant 2016	54 833.40 \$
Échus 2014-2015	27 415.51 \$
Intérêt à recevoir	<u>2 127.15 \$</u>
Total	84 486.06 \$

11. **VARIA**

12. **PÉRIODE DE QUESTION**

13 **LEVÉE DE LA SÉANCES**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19h 04 par Mme Louise Lévesque, conseillère et unanimement résolu que la séance soit levée.

Yves Sohier, maire

France Bergeron, directrice générale